



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/5
24 février 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 avril 2006

PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2006-2008

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Dans la décision XVII/40 prise à leur dix-septième réunion, les Parties ont décidé, entre autres :

Paragraphe 1 : « D'adopter un budget de 470 000 millions de dollars pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2006-2008, étant entendu que sur cette somme 59 600 000 \$US proviendraient des contributions anticipées dues au Fonds multilatéral et autres sources pour la période triennale 2003-2005 et que 10 000 000 \$US proviendraient des intérêts perçus par le Fonds pendant la période triennale 2006-2008 [...] »;

Paragraphe 2 : « D'adopter le barème des contributions au Fonds multilatéral établi sur la base d'une reconstitution au montant de 133 466 667 \$US pour 2006, 133 466 667 \$US pour 2007 et 133 466 666 \$US pour 2008 [...]. »;

Paragraphe 3 : « Que le Comité exécutif devrait prendre des mesures pour veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, l'intégralité du budget pour 2006-2008 soit engagée avant la fin 2008, et que les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 versent ponctuellement leurs contributions conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6. »

2. Le Secrétariat a préparé le présent document afin d'aider le Comité exécutif à aborder les éléments de la décision XVII/40. Il propose au Comité exécutif des budgets annuels et une disponibilité des ressources en fonction des rentrées de fonds prévues pendant la période triennale, les fonds disponibles pour de nouvelles activités et les contributions bilatérales.

Rentrées de fonds et engagement des ressources du Fonds multilatéral

3. Les rentrées de fonds du Fonds multilatéral proviennent des sources suivantes : les contributions promises convenues, en espèces et sous forme de billets à ordre, reçues au cours de l'année pour laquelle elles ont été promises, le paiement des contributions en souffrance, l'intérêt des soldes dans les comptes du Trésorier et des agences d'exécution, le retour des soldes de projets achevés, les gains et les pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe et le paiement des contributions des pays à économie en transition qui n'ont jamais contribué au Fonds multilatéral.

4. Conformément au mandat du Fonds multilatéral (Rapport de la quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, UNEP/OzL.Pro.4/15, annexe IX), « aucun engagement ne sera pris avant la réception des contributions » (paragraphe 20) et « si le Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral prévoit un manque à gagner dans les ressources au cours de la période financière, il ou elle pourra modifier le budget approuvé par les Parties à sa discrétion, afin que les contributions reçues couvrent toujours les frais engagés » (paragraphe 19). Une analyse de la rentrée de fonds a donc été effectuée afin de déterminer les ressources qui pourront être engagées a cours de la période triennale 2006-2008.

Réception des contributions promises convenues

5. Le tableau 1 indique le pourcentage des contributions reçues en date de la troisième réunion de chaque année, établi à partir des rapports du Comité exécutif. En moyenne, 67 pour cent des contributions promises en 2003, 2004 et 2005 ont été reçues avant la dernière réunion du Comité exécutif de l'année pour laquelle les contributions ont été promises.

Tableau 1

POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS REÇUES EN DATE DE LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ANNÉE, SELON LES RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Élément/année	2003	2004	2005	Total
Contributions en souffrance	48 097 879	46 533 615	61 963 369	156 594 863
Contributions convenues	158 000 000	158 000 000	158 000 000	474 000 000
Pourcentage des contributions reçues	70 %	71 %	61 %	67 %
Billets à ordre ne pouvant pas faire l'objet d'un encaissement anticipé	29 632 943	42 151 632	0	71 784 575
Billets à ordre ne pouvant pas être encaissés immédiatement et contributions en souffrance	77 730 822	88 685 247	61 963 369	228 379 438
Pourcentage des billets à ordre ne pouvant pas être encaissés immédiatement et contributions en souffrance par rapport aux contributions convenues	49 %	56 %	39 %	48 %
Date de l'état des contributions	18 déc. 2003	29 nov. 2004	18 nov. 2005	

6. Le budget de 2006-2008 approuvé par les Parties comprend 69,6 millions \$US reportés de la période triennale 2003-2005, de l'intérêt et autres montants, en plus des 400,4 millions \$US en nouvelles contributions promises. Les nouvelles contributions sont évaluées à 133 466 667 \$US pour les années 2006 et 2007, et à 133 466 666 \$US pour 2008. Par conséquent, selon les contributions reçues pendant la période triennale de 2003-2005, le montant disponible pour l'année visée par la contribution promise pourrait varier de 66 733 334 US à 89 422 667 \$US.

7. Quatre-vingt-cinq pour cent des contributions promises étaient reçues au cours de l'année pour laquelle elles ont été promises, avant la période triennale de 2003-2005. Ce niveau de contribution représenterait 113 466 667 \$US pour l'année 2006.

Billets à ordre

8. Le tableau 1 indique également le montant en billets à ordre qui ne peut être utilisé pour combler les manques à gagner. Le montant en billets à ordre ne pouvant pas être encaissés

immédiatement et en contributions en souffrance est égal à environ la moitié des contributions promises pour une année donnée.

9. En créant les billets à ordre, le Comité exécutif a aussi prévu « la possibilité d'encaissement anticipé des billets à ordre à la demande du Trésorier, selon les besoins au prorata » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/11/36, par. 128). Cette décision a été réitérée à la 25^e réunion, lorsque le Comité exécutif a décidé que « compte tenu de l'évolution importante de la proportion des billets à ordre par rapport aux fonds en espèces dans les ressources du Fonds multilatéral et dans les besoins opérationnels, le Trésorier devrait disposer de la souplesse nécessaire pour exécuter la décision du Comité exécutif sur la réalisation accélérée des billets à ordre en fonction des besoins, à condition que cette réalisation accélérée soit effectuée, par souci d'équité, au prorata sur tous les billets à ordre reçus par le Trésorier et que le préavis donné soit raisonnable. »

10. Cependant, comme mentionné lors de réunions précédentes du Comité exécutif, certains pays n'ont pas habilité le Trésorier à accélérer l'encaissement des billets à ordre. Cette situation a incité la 41^e réunion du Comité exécutif à demander aux Parties contributives de collaborer avec le Trésorier afin de faciliter l'encaissement des billets à ordre au moment opportun (décision 41/2, paragraphe d)). Le rapport du Trésorier daté du 18 novembre 2005 indique que quatre pays détenaient des billets à ordre qui n'étaient pas encaissés en totalité ou en partie, et quatre autres pays détenaient des billets à ordre de 2005 qui n'étaient pas encaissés ou encaissés en partie seulement.

Budgets annuels

11. Le budget complet de la période triennale 2003-2005 a été alloué annuellement en concentrant le report de la période triennale 2000-2002 ainsi que l'intérêt dans la première et la deuxième année de la période triennale. Le budget de chaque année était fondé sur le montant des contributions annuelles convenu. Cependant, les deux tiers du montant reporté et de l'intérêt prévu ont été affectés à la première année de la période triennale (2003) et l'autre tiers a été affecté à la deuxième année de la période triennale (2004).

12. L'annexe I propose une analyse des conséquences de trois scénarios représentant le paiement de 67, 75 et 85 pour cent des contributions promises au cours de l'année pour laquelle elles ont été promises, si la méthode de la concentration des sommes utilisée pour la période triennale 2003-2005 devait être utilisée de nouveau pour la période triennale 2006-2008. L'annexe I révèle que si les Parties ne paient pas 85 pour cent des contributions promises pendant l'année pour laquelle elles ont été promises, il y aura un manque à gagner au chapitre des ressources et ce, chaque année de la période triennale, sauf en 2006 (en supposant que le montant total reporté de 69,6 millions \$US et les intérêts soient également reçus en 2006).

13. L'annexe II présente une analyse semblable supposant une répartition uniforme du budget pour chaque année de la période triennale, c'est-à-dire 156,67 millions \$US par année. Dans ce scénario, il y aurait suffisamment de fonds pour couvrir le budget de 2006 si les contributions sont payées à 67 pour cent ou plus, en autant que tout le montant reporté et les intérêts prévus soient reçus en 2006. Quoiqu'il en soit, tous les scénarios prévoient un manque à gagner équivalent au montant des contributions annuelles promises non reçues pour l'année où

elles sont dues. Le manque à gagner varierait de 20 millions \$US, si les contributions reçues représentent 85 pour cent des contributions promises, à 44 millions \$US si les contributions reçues sont de 67 pour cent.

14. Les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds ont assisté à une réunion de coordination le 23-24 janvier 2006 afin de discuter, entre autres, des scénarios possibles de répartition des ressources dans le cadre du plan d'élimination de trois ans. Après avoir étudié les résultats de cette analyse, il a été convenu d'élaborer des plans d'activités qui tiendraient compte d'un budget de 156,67 millions \$US.

Autres sources de rentrées de fonds

15. Les 59,6 millions \$US en souffrance provenant de la période triennale 2003-2005 étant compris dans le budget de 2006-2008, la rentrée de fonds pourrait aussi être affectée si les pays qui ont toujours payé cessaient de verser leurs contributions.

16. Des intérêts supérieurs ou inférieurs aux 10 millions \$US inclus dans le budget pour la période 2006-2008 auraient aussi des répercussions, tout comme les montants importants retournés par les agences d'exécution provenant de projets achevés ou annulés. Il est prévu que les intérêts seront inférieurs à ceux des périodes triennales précédentes à mesure que les montants restant à payer dans le cadre des accords pluriannuels seront décaissés par les agences. Il est aussi prévu que les soldes retournés de projets individuels seront de plus en plus faibles car la plupart des montants restants sont approuvés pour les accords pluriannuels, pour lesquels aucun solde n'est retourné.

17. La rentrée de fonds pourrait aussi subir les effets des pertes ou des gains attribuables au mécanisme de taux de change fixe. Les conséquences possibles sont difficiles à prédire car il y a eu des pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe pendant la période 2000-2002 alors qu'il y a eu des gains pour la période 2003-2005. De même, la rentrée de fonds pourrait aussi être affectée si les pays à économies en transition qui n'ont jamais payé leurs contributions continuaient à ne pas payer leurs contributions pendant la période triennale 2006-2008. Le montant des contributions promises par ces pays pour la période triennale 2006-2008 est de 5 799 847 \$US.

Hypothèses pour l'allocation complète du budget de 2006-2008

18. Ces inquiétudes au sujet des montants réels reçus pourraient avoir des incidences sur le fonctionnement du Fonds, et il pourrait s'avérer nécessaire de réexaminer le budget de la dernière année de la période triennale dans le contexte des plans d'activités de 2008. Quoiqu'il en soit, le budget complet de 470 millions \$US de la période triennale 2006-2008 pourrait être affecté au programme au cours de la période triennale, en se fondant sur les hypothèses suivantes :

- a) Les Parties qui ont payé leurs contributions promises dans le passé continueront à le faire et paieront les 59,6 millions \$US reportés de la période triennale précédente.

- b) Les Parties versent leurs contributions de la période triennale au cours de cette période triennale et permettent l'encaissement opportun des billets à ordre afin d'éviter les manques à gagner au chapitre des rentrées de fonds au cours de la période triennale.
- c) Les Parties membres du groupe de pays à économie en transition qui n'ont jamais payé leurs contributions promises paient leurs contributions de 2006-2008 évaluées à 5 799 847 \$US.
- d) La somme de 10 millions \$US sera amassée en intérêts et à partir d'autres sources pendant la période triennale 2006-2008.
- e) Les ressources du Fonds ne subiront aucune perte en raison de la mise en application du mécanisme de taux de change fixe ou de l'encaissement des billets à ordre.

Engagements et ressources disponibles pour de nouvelles activités en 2006-2008

19. Le Fonds multilatéral débute cette nouvelle période triennale avec des engagements provenant de la période triennale précédente. Ces engagements comprennent, entre autres, le financement d'accords pluriannuels et le financement des activités habituelles (telles que le renforcement des institutions, le budget des réunions du Secrétariat du Fonds et du Comité exécutif, le Programme d'aide à la conformité du PNUE, les coûts du Trésorier et les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale. Le plus gros montant engagé, à savoir 244,5 millions \$US, est destiné à la mise en œuvre d'accords pluriannuels en cours. Le financement des autres activités courantes de la période triennale représente 83 millions \$US, ce qui laisse environ 142 millions \$US de ressources pouvant être consacrées au programme pour la période triennale 2006-2008 (tableau 2).

Tableau 2

**ENGAGEMENTS ET RESSOURCES DISPONIBLES POUR DE NOUVELLES
ACTIVITÉS (\$US)**

Description	2006	2007	2008	Total (2006-2008)
REVENUS	156 666 667	156 666 667	156 666 666	470 000 000
ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS				
Tranches annuelles d'accords pluriannuels approuvés	110 478 786	81 466 183	52 525 052	244 470 021
Autres engagements financiers				
Renforcement des institutions	9 706 373	5 964 294	9 706 373	25 377 040
Coûts du Secrétariat/Comité exécutif	4 546 095	4 727 939	4 917 056	14 191 090
Programme d'aide à la conformité du PNUE	8 643 348	8 902 648	9 169 728	26 715 724
Coûts de base des agences (PNUD, ONUDI et Banque mondiale)	5 047 000	5 198 410	5 354 362	15 599 772
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Total (autres engagements)	28 442 816	25 293 291	29 647 519	83 383 626
Total des engagements	138 921 602	106 759 474	82 172 571	327 853 647
RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE PROGRAMME (revenus moins engagements antérieurs)	17 745 065	49 907 193	74 494 095	142 146 353

20. Les 142 millions \$US en ressources disponibles pour le programme sont nécessaires afin de réaliser l'élimination de 5 213,2 tonnes PAO conformément à la décision 47/5 et la mise à jour du plan d'élimination triennal. Tout manque à gagner associé aux intérêts et au non paiement (ou paiement retardé) de l'ensemble des contributions promises de la période triennale en cours et de la période triennale précédente aura des répercussions sur le montant des ressources disponibles pour de nouvelles activités pendant la période triennale 2006-2008.

Contributions bilatérales

21. Un maximum de 20 pour cent des contributions peut être consacré à la coopération bilatérale (décision II/10, annexe IV, paragraphe 8). Les contributions bilatérales pour la période triennale 2006-2008 sont calculées à 20 pour cent des 400,4 millions \$US de nouvelles contributions sur le budget de 470 millions \$US de la période triennale 2006-2008.

22. Le tableau 3 indique les contributions bilatérales et les engagements bilatéraux relatifs aux accords pluriannuels pour la période triennale 2006-2008.

Tableau 3

**CONTRIBUTIONS BILATÉRALES ET ENGAGEMENTS BILATÉRAUX RELATIFS
AUX ACCORDS PLURIANNUELS POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2006-2008 (\$US)**

Pays	20 % de la contribution promise convenue (2006-2008)	Tranches annuelles d'accords pluriannuels à approuver en 2006-2008	Solde
Allemagne	8 684 231	8 931 763	*
Australie	1 596 086		1 596 086
Autriche	861 205		861 205
Azerbaïdjan	5 013		5 013
Belarus	18 046		18 046
Belgique	1 071 744		1 071 744
Bulgarie	17 044		17 044
Canada	2 820 220		2 820 220
Chypre	39 100		39 100
Danemark	719 843		719 843
Espagne	2 526 468	565 000	1 961 468
Estonie	12 031		12 031
États-Unis d'Amérique	17 617 600		17 617 600
Fédération de Russie	1 102 823		1 102 823
Finlande	534 368		534 368
France	6 045 476	2 124 947	3 920 529
Grèce	531 360		531 360
Hongrie	126 323		126 323
Irlande	350 898		350 898
Islande	34 087		34 087
Israël	468 199		468 199
Italie	4 897 537		4 897 537
Japon	17 617 600	62 150	17 555 450
Lettonie	15 038		15 038
Liechtenstein	5 013		5 013
Lituanie	24 062		24 062
Luxembourg	77 198		77 198
Malte	14 036		14 036
Monaco	3 008		3 008
Norvège	680 743		680 743
Nouvelle-Zélande	221 567		221 567
Ouzbékistan	14 036		14 036
Pays-Bas	1 694 337		1 694 337
Pologne	462 183		462 183
Portugal	471 206		471 206
République tchèque	183 470		183 470

Pays	20 % de la contribution promise convenue (2006-2008)	Tranches annuelles d'accords pluriannuels à approuver en 2006-2008	Solde
Royaume-Uni	6 142 725		6 142 725
Slovaquie	51 131		51 131
Slovénie	82 210		82 210
Suède	1 000 561	65 364	935 197
Suisse	1 200 072	829 736	370 336
Tadjikistan	1 003		1 003
Ukraine	39 100		39 100
Total	80 080 000	12 578 960	67 748 572

* Les engagements pour les accords pluriannuels dépassent de 247 532 \$US l'allocation permise de 20 pour cent.

23. Le tableau 3 révèle que les pays contributeurs pourraient consacrer jusqu'à 80,8 millions \$US des nouvelles contributions à la coopération bilatérale. Près de 12,6 millions \$US ont déjà été engagés pour l'approbation des tranches annuelles d'accords pluriannuels, ce qui signifie, en théorie, qu'un maximum de 67,7 millions \$US des 142 millions \$US représentant l'ensemble des ressources du Fonds pour de nouvelles activités pourraient être utilisés à titre de contributions bilatérales. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales de préciser les coûts destinés à de nouvelles activités dans leurs plans d'activités annuels et de respecter ces coûts lors de la proposition de projets, afin de s'assurer que les engagements du Comité exécutif pour de nouvelles activités destinées aux agences d'exécution multilatérales ne dépassent pas 20 pour cent.

24. Le tableau 3 révèle également que l'Allemagne possède des engagements pour des tranches annuelles reportées de la période triennale précédente à la présente période triennale qui dépassent l'allocation maximum de la période triennale 2006-2008. Le Comité exécutif pourrait souhaiter tenir compte de cette situation lors de l'examen des plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2006-2008 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/7).

RECOMMANDATIONS

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de la planification financière pour la période triennale 2006-2008 présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/5.
- b) Adopter une allocation de ressources de 156 666 667 \$US en 2006, 156 666 667 \$US en 2007 et 156 666 666 en 2008.
- c) Exhorter les Parties contributrices à effectuer leurs paiements pour l'année 2006 avant juin 2006, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties afin de permettre l'engagement complet des 470 millions \$US pendant l'exercice 2006-2008, comme le prévoit la décision XVII/40 de la dix-septième Réunion des Parties (paragraphe 3).

- d) Exhorter les Parties contributrices à payer en 2006 les 59,6 millions \$US en souffrance reportés de la période triennale 2003-2005.
- e) Demander aux Parties contributrices qui utilisent les billets à ordre de permettre au Trésorier d'accélérer l'encaissement des billets à ordre, conformément à la décision 25/2.
- f) Exhorter les pays à économie en transition qui n'ont pas payé leurs contributions à verser leurs contributions pour la période triennale de 2006-2008 au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal afin de permettre l'application complète du plan d'élimination triennal ayant pour but de permettre aux pays visés à l'article 5 de respecter les mesures de réglementation du Protocole de Montréal et d'éviter les manques à gagner causés par le non paiement ou le paiement retardé des contributions promises pendant la période de conformité pour les pays visés à l'article 5.
- g) Convenir que les 142 millions \$US en ressources disponibles pour les nouveaux engagements soient attribués en priorité aux besoins des pays visés à l'article 5 pour atteindre la conformité.
- h) Demander aux agences bilatérales de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités annuels et de respecter ces chiffres lors de la proposition de projets au cours de la période triennale de 2006-2008.

Annex I

FRONT-LOADING THE BUDGET FOR THE 2006-2008 TRIENNIUM: AN ANALYSIS OF THE IMPACT OF ALTERNATIVE PERCENTAGES OF PAYMENT OF ANNUAL PLEDGES

67 per cent receipt of pledges

	2006	2007	2008
Annual Pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,667
Amount paid in year of pledge	89,422,667	89,422,667	89,422,667
Amount paid from previous year's pledge		44,044,000	44,044,000
Annual Budget frontloaded with the Carryover	179,866,667	156,666,667	133,466,666
Amount Needed to Achieve Annual Budget	90,444,000	23,200,000	(1)
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at end of the year	(20,844,000)	(44,044,000)	(44,043,999)

75 per cent receipt of pledges

Annual Pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,667
Amount paid from previous year's pledge	100,100,000	100,100,000	100,100,000
Amount paid from previous year's pledge		33,366,667	33,366,667
Annual Budget frontloaded with the Carryover	179,866,667	156,666,667	133,466,666
Amount Needed to Achieve Annual Budget	79,766,667	23,200,000	(1)
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at end of the year	(10,166,667)	(33,366,667)	(33,366,666)

85 per cent receipt of pledges

Annual Pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,667
Amount paid from previous year's pledge	113,446,667	113,446,667	113,446,667
Amount paid from previous year's pledge		20,020,000	20,020,000
Annual Budget frontloaded with the Carryover	179,866,667	156,666,667	133,466,666
Amount Needed to Achieve Annual Budget	66,420,000	23,200,000	(1)
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at end of the year	3,180,000	(20,020,000)	(20,019,999)

Annex II

**AN EQUAL ANNUAL DISTRIBUTION OF THE BUDGET FOR THE 2006-2008
TRIENNIUM: AN ANALYSIS OF THE IMPACT OF ALTERNATIVE PERCENTAGES
OF PAYMENT OF ANNUAL PLEDGES**

67 per cent receipt of pledges

	2006	2007	2008
Annual Pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,666
Amount paid in year of pledge	89,422,667	89,422,667	89,422,666
Amount paid from previous year's pledge		44,044,000	44,044,000
Annual Budget (No Frontloading)	156,666,667	156,666,667	156,666,666
Amount Needed to Achieve Annual Budget	67,244,000	23,200,000	23,199,999
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at the end of the year	2,356,000	(20,844,000)	(44,043,999)

75 per cent receipt of pledges

Amount paid in year of pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,667
Amount paid from previous year's pledge	100,100,000	100,100,000	100,100,000
Amount paid from previous year's pledge		33,366,667	33,366,667
Annual Budget (No Frontloading)	156,666,667	156,666,667	156,666,667
Amount Needed to Achieve Annual Budget	56,566,667	23,200,000	23,200,000
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at the end of the year	13,033,333	(10,166,667)	(33,366,667)

85 per cent receipt of pledges

Amount paid in year of pledge	133,466,667	133,466,667	133,466,667
Amount paid from previous year's pledge	113,446,667	113,446,667	113,446,667
Amount paid from previous year's pledge		20,020,000	20,020,000
Annual Budget (No Frontloading)	156,666,667	156,666,667	156,666,667
Amount Needed to Achieve Annual Budget	43,220,000	23,200,000	23,200,000
Carryover	59,600,000		
Interest	10,000,000		
Balance at the end of the year	26,380,000	3,180,000	(20,020,000)
